

Au Conseil Communal
de et à

Jorat-Mézières

**Rapport de la commission chargée d'étudier
la partie financière du préavis municipal 06/2020**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Madame Catherine Durnat, Messieurs Thierry Emery, Stéphane Ethenoz, rapporteur et Jacques Rezzonico, s'est réunie le 14 septembre 2020.

A cette occasion, notre syndic, Monsieur Patrice Guenat, a pu nous transmettre toutes les informations demandées. Nous le remercions pour sa grande disponibilité à cette occasion.

La planification de ces travaux remonte à plus de 6 ans. De ce fait, le montant du projet présenté est supérieur au plan des investissements à hauteur d'environ Fr. 335'000.- et s'explique largement par les changements de prix, ainsi que les nouvelles normes imposées dans les domaines des eaux usées, du handicap et des transports publics entre autres.

Le plafond d'endettement voté pour cette législature s'élève à Fr. 26 millions et la situation à la fin de cet exercice devrait s'approcher des Fr. 15.5 millions ; Notre Commune n'aurait donc aucune difficulté à recourir si nécessaire à un emprunt à hauteur de Fr. 1'145'000.-.

L'amortissement du solde de l'investissement net, soit Fr. 1'215'000.-, figurera la 1^{ère} fois au budget 2023, soit l'exercice après la pose de la couche de roulement « tapis final » prévue en août – septembre 2022.

Nous précisons encore qu'il restera dans le fonds de réserve service des eaux, après prélèvement du montant de Fr. 220'000.- un solde de Fr. 304'618.-.

./.

Conclusion :

La commission unanime propose au Conseil communal de Jorat-Mézières d'accepter le préavis municipal 06/2020

- octroyant à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 1'680'000.-, englobant les frais d'études du projet selon préavis n° 03/2019.
- de financer les travaux de la manière suivante :
 - déduction du montant déjà dépensé par la trésorerie courant de Fr. 70'000.- selon conclusion du préavis n°03/2019 pour l'étude du projet ;
 - encaissement d'une subvention cantonale estimée à Fr. 221'000.- ;
 - encaissement d'une subvention ECA estimée à Fr. 24'000.- ;
 - prélèvement d'un montant de Fr. 220'000.- au fonds de réserve service des eaux 9280.81.10 ;
 - recours à l'emprunt si nécessaire pour le solde de Fr. 1'145'000.- ;
- d'amortir l'investissement net de Fr. 1'435'000.- de la manière suivante :
 - amortissement de Fr. 220'000.- consécutif au prélèvement au fonds de réserve 9280.81.10 ;
 - amortissement sur 30 ans pour le solde de Fr. 1'215'000.-, à raison d'un montant annuel de Fr. 40'500.- par le compte 430.331.118, la 1^{ère} fois au budget 2023.

La commission du budget :

Catherine Durgnat :.....

Thierry Emery :.....

Jacques Rezzonico :.....

Stéphane Ethenoz :.....
(rapporteur)

Jorat-Mézières, le 25 septembre 2020